

SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT ET INFORMATION DE PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT: Crete DATE DE VIGUEUR: 12-01-11

CLASSE SIMDUT: Matière corrosive No. DE CODE: 7269

CLASSIFICATION TMD: Solution d'acide chlorhydrique
Classe: 8 (9,2) UN: 1789 EMB: IINOM ET ADRESSE DU FABRICANT: BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD.
3175 14th AVE. UNIT 1
MARKHAM, ON L3R 0H1
(905) 475-6084

L'information de Téléphone : 1-(877) 744-0751 TÉLÉPHONE D'URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666

Faites Par: MSDS Co-ordinator, (877) 744-0751 ext 205, Brodi Specialty Products Ltd.

SECTION II INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENT:	CAS	%POIDSACGIH-SAE	CL50	DL50
Chlorure d'hydrogène 7647-01-0	10-30	5 ppm C	747 ppm/4 hre	700 mg/kg (souris) (oral lapin)
Acide formique	64-18-6	1-5	5	indisponible 700 mg/kg (oral souris)
Fluorure d'hydrogène 7664-39-3	<1	3 ppm (2m ³)	638 ppm/4 hre (rat)	indisponible

SECTION III PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION (°C):	105°C (221°F)	DENSITÉ (H ₂ O=1):	1,1
PRESSION DE VAPEUR(mmHg):	indisponible	VOLATILITÉ (% POIDS):	99
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1):	similaire	TAUX D'ÉVAPORATION(BuAc=1):	similaire
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	soluble	pH (tel que fourni):	<1,0
ÉTAT PHYSIQUE:	liquide	VISCOSITÉ:	comme l'eau
ASPECT ET ODEUR:	ambre transparent à odeur âcre		

SECTION IV DONNÉES SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSABILITÉ

INFLAMMABILITÉ:	inflammable
POINT D'ÉCLAIR:	sans objet
SEUIL D'EXPLOSION MINIMAL:	indisponible
SEUIL D'EXPLOSION MAXIMAL:	indisponible
PRODUITS DANGEREUX SUIVANT LA COMBUSTION:	gaz chlore
MOYENS D'EXTINCTION:	traiter selon le matériau ambiant
RISQUES D'INCENDIE SPÉCIAUX:	gaz dangereux produits par le feu

SECTION V DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE:	Stable
INCOMPATIBILITÉ:	Métaux et composés d'halogène
DÉCOMPOSITION DANGEREUSE:	Hydrogène et gaz chlore et de fluorure

SECTION VI PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIE D'EXPOSITION: Contact la peau, inhalation, ingestion

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË:

Très dangereux en cas de contact avec la peau (irritant, perméateur), avec les yeux (irritant) ou en cas d'inhalation. Corrosif à la peau et aux yeux. Le liquide ou brouillard vaporisé peut endommager les tissus particulièrement les muqueuses des yeux, de la bouche et des voies respiratoires. Le contact avec la peau peut causer des brûlures. L'inhalation du brouillard vaporisé peut causer de l'irritation sévère des voies respiratoires, caractérisée par la toux, la suffocation ou la difficulté respiratoire. Ce produit peut irriter les yeux et la peau sur contact. L'inflammation des yeux se manifeste par la rougeur, le larmolement et la démangeaison. L'inflammation de la peau se manifeste par la démangeaison, l'exfoliation, la rougeur ou parfois la formation d'ampoules.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE:

PEAU:	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, le dégraissage et la dermatite.
IRRITATION:	dangereux selon les critères SIMDUT
SENSIBILISATION DES VOIES RESPIRATOIRES:	aucunes données disponibles
CANCÉROGÉNÉCITÉ:	pas dangereux selon les critères SIMDUT
TÉRATOGENÉCITÉ:	insuffisance de données disponible
MUTAGÉNÉCITÉ:	insuffisance de données disponible
PRODUITS SYNERGIQUES:	indisponible

SECTION VII MESURES PRÉVENTIVES

GANTS:	Gants (impermeables)
PROTECTION OCULAIRE:	Lunettes antiéclaboussures
PROTECTION RESPIRATOIRE:	Si la CMA (50 ppm) du produit ou d'un composant est dépassée, on conseille le port d'un appareil à adduction d'air approuvé par NIOSH et par MSHA en l'absence d'une ventilation adéquate.
AUTRE ÉQUIPEMENT PROTECTEUR:	Selon les exigences du code d'employeur
VENTILATION:	La ventilation générale est normalement suffisante. Assurer une aspiration localisée pour contrôler les températures élevées.
FUITE ET DÉVERSEMENT:	Avant de tenter le nettoyage, consulter les données sur les dangers ci-dessus. Les petits déversements peuvent être absorbés avec un absorbant non réactif et mis dans des récipients fermés appropriés avec étiquette. Empêcher l'entrée de grands déversements dans les égouts ou les voies d'eau. Communiquer avec les services d'urgence et le fournisseur pour des conseils.
ÉLIMINATION DES DÉCHETS:	Consulter les règlements du gouvernement fédéral, provincial et municipal avant l'élimination.
ENTREPOSAGE:	Entreposer dans des récipients fermés loin des matériaux incompatibles. Assure une ventilation adéquate en lieu d'entreposage.

SECTION VIII PREMIERS SOINS

YEUX:	Rincer à grande eau immédiatement pendant 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
PEAU:	Rincer à grande eau. Appeler un médecin en cas d'irritation. Décontaminer à fond les vêtements, chaussures et articles en cuir avant de les réutiliser ou les jeter.
INHALATION:	Transporter à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
INGESTION:	Ne pas faire vomir. Appeler un médecin immédiatement. En cas de vomissement, faire pencher la victime en avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne jamais rien donner par voie orale à une victime évanouie, en train de perdre connaissance ou convulsive.
DÉSAVEU:	Les renseignements dans cette fiche signalétique ont été obtenus des sources considérées comme techniquement précises et fiables. Aucune garantie, ni explicite ni implicite n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable de toute perte, blessure ou dommages indirects pouvant provenir de l'emploi des ou la confiance en les renseignements contenus dans cette fiche.